

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL DE LA C.S.N.

Volume XXXVI — No 19

Oct. '60

SYNDICATS NATIONAUX



A l'issue des élections, l'Exécutif presque au complet pose pour le photographe à la tribune du congrès. On reconnaît, de gauche à droite, M. le Chan, Henri Pichette, aumônier général du mouvement, MM. Roger Mathieu, reporté à la présidence, René Gosselin, réélu 1er vice-président,

Jacques Dion, reporté à la garde du trésor, Ted S. Payne, nouveau vice-président, Jean Marchand, réélu secrétaire, Mlle Jeanne Duval et M. Adrien Plourde, tous deux réélus aux postes vice-présidentiels qu'ils occupaient déjà. Deux nouveaux élus manquent ici à l'appel.

LA C.T.C.C. FAIT PEAU NEUVE

VIVE la C.S.N!

Un vote largement majoritaire, confirmé par une décision unanime, dote le mouvement d'un nouveau nom.

Le 29 septembre 1960 passera aux annales de notre groupement syndical comme une date importante. C'est ce jour-là en effet que le trente-neuvième congrès, réuni à Montréal, a décidé de modifier l'appellation que notre confédération s'était donnée en 1921, lors de sa fondation.

Sans doute les problèmes de noms apparaissent-ils secondaires, comparés aux problèmes concrets des travailleurs. Mais il reste quand même que l'abandon d'un nom qu'on porte depuis trente-neuf ans constitue un événement d'importance dans l'histoire d'une centrale ouvrière.

Pourquoi le changement ?

C'est la première question qui vient à l'esprit. Et la réponse est aussi simple que la question: un nom sert à traduire, à signifier une chose. Quand la chose à nommer change, il est normal que le nom change aussi.

Or, il est clair que notre confédération syndicale a changé depuis trente-neuf ans. A l'origine, c'était un mouvement rigoureusement confessionnel. La plupart de ses corps affiliés avaient stipulé dans leurs constitutions que seuls des catholiques pouvaient en faire partie.

Mais graduellement, le caractère de confessionnalité devait s'atténuer. Aujourd'hui, non seulement notre confédération accueille tous les travailleurs de bonne foi qui acceptent ses principes d'action mais la plupart des corps affiliés avaient eux-mêmes modifié leurs noms au cours des dernières années, pour tenir compte de ce changement.

La nouvelle appellation du mouvement, le congrès ne l'a pas inventée de toute pièce. En effet, un grand nombre de syndicats sont connus depuis longtemps comme "syndicats nationaux" et les dé-

légués ont cru que Confédération des Syndicats nationaux constituait le nom qui répondait le mieux à la réalité de notre centrale en 1960.

C'est pourquoi, sans doute, la nouvelle appellation du mouvement a reçu, dès le premier tour de scrutin, un appui largement majoritaire. Et pour bien marquer que tout le monde était prêt à se rallier à cette majorité, ce scrutin fut immédiatement suivi d'une proposition dans le même sens qui fut adoptée cette fois à l'unanimité.

Comme l'avait fait remarquer un orateur, un nom, c'est un drapeau et l'on n'adopte pas un drapeau à 51% des voix... Tous les délégués l'ont compris. Ils ont voulu que, pour le baptême, il n'y ait plus aucune chicane ni division autour de l'enfant!

La C.T.C.C. n'est plus; vive la C.S.N.

Trois "nouveaux" à l'Exécutif

... et trois absents sur la photo

Les élections régulières, tenues à la fin du dernier congrès, ont porté à l'Exécutif trois nouveaux vice-présidents: MM. Ted Payne, Eugène Rancourt et Henri Vachon.

TED S. PAYNE est connu dans le mouvement pour un vieux militant de la Fédération de la Métallurgie, grand spécialiste de toutes les questions qui concernent les chantiers maritimes. Il est connu aussi comme représentant officieux de la minorité de langue anglaise au sein de la C.S.N. Il est généralement admis qu'en l'élisant à l'Exécutif, les délégués ont voulu reconnaître l'existence de cette minorité et lui donner un porte-parole dévoué.

EUGENE RANCOURT, président du Conseil central de Québec, milite dans notre mouvement depuis plusieurs années. Il est, à titre de secrétaire, l'un des piliers de la Fédération de l'Industrie du Cuir et de la Chaussure. Il connaît à fond la région de Québec, tout comme il connaît l'industrie dont il s'occupe, et pourra représenter les deux, très efficacement, à l'Exécutif.

HENRI VACHON est un militant du Saguenay. Il est issu, syndicalement, du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Kénogami. Comme président de ce syndicat, il a fait l'expérience de dures luttes. C'est un militant à la fois jeune et expérimenté.

Un malicieux hasard a voulu qu'à l'exception du confrère Payne, nos nouveaux n'apparaissent pas en photos dans cette page. Absents au moment de la photo générale, les confrères Rancourt et Vachon n'ont pas été croqués avec le "sourire de la victoire". Mais qui plus est, deux photos séparées de leurs physionomies se sont perdues entre Montréal et Ottawa au moment de l'impression du journal. Nous nous en excusons auprès d'eux.

Quant au confrère GUY THIBODEAU, de Shawinigan, qui n'apparaît pas non plus sur la photo, il a tout de même été réélu.

Un texte à lire

L'abbé Hamelin traite d'organisation professionnelle

Il n'est pas facile de voir comment une doctrine et des principes peuvent s'appliquer à une situation économique et sociale déterminée. Si les principes ont un caractère de permanence, il n'en est pas ainsi de la réalité concrète qui est en perpétuelle évolution.

La doctrine sociale de l'Eglise a été formulée et explicitée par les papes depuis Léon XIII dans de multiples documents. Faire la synthèse de la pensée qui s'en dégage en tenant compte des transformations qui ont eu lieu exige non seulement une science approfondie mais aussi une connaissance rigoureuse des faits.

L'abbé Jean-Guy Hamelin, aumônier de nos syndicats de Shawinigan, s'est attaqué résolument à cette tâche dans une conférence qu'il a donnée récemment aux Semaines sociales du Canada sur la doctrine de l'Eglise et l'organisation professionnelle. On peut dire que l'abbé Hamelin a jeté une lumière pénétrante sur ce délicat et important problème.

Les structures sociales, économiques et industrielles ayant évolué considérablement depuis que le Saint-Siège a entrepris de formuler la pensée de l'Eglise dans le domaine de l'organisation professionnelle, ce n'est pas chose facile que d'indiquer comment cette pensée doit être comprise en regard de la réalité moderne. Trop souvent on a accusé l'Eglise de vouloir ramener le monde au corporatisme du Moyen âge et de se complaire dans des idéologies désuètes qui ne trouvent aucune résonance dans le monde d'aujourd'hui.

L'abbé Hamelin qui connaît bien les structures de notre économie et les conditions dans lesquelles évolue l'organisation professionnelle a démontré aux Semaines sociales qu'il n'y a pas d'impossibilité à réaliser les principes chrétiens dans une économie concentrée et hautement productive.

Tous nos dirigeants et tous nos militants auraient intérêt à lire et à étudier le texte de l'abbé Hamelin. Comme il sera probablement publié par Les Semaines sociales, la C.S.N. tentera d'obtenir des tirés à part afin de satisfaire aux demandes qui nous parviendront.

Jean MARCHAND

Les délégués' face au chômage

En étudiant le rapport du président général, le congrès a proposé une politique de plein emploi

Le chômage est sans aucun doute l'inquiétude majeure de tous les travailleurs et de toutes les organisations ouvrières, à la veille d'un hiver que tout le monde prévoit tragique. C'est pourquoi le comité, chargé d'étudier le rapport du président, puis le congrès tout entier ont consacré des séances nombreuses à discuter, puis à formuler des résolutions relatives à ce problème.

Le "Travail" résume ici pour ses lecteurs les principaux points des recommandations de notre mouvement:

1. Une action vigoureuse sur l'opinion publique. On constate que l'opinion publique en général et même l'opinion en milieu ouvrier réagit trop mollement et avec trop de résignation à la montée du chômage. On propose donc que dans chaque centre les corps affiliés mettent en oeuvre tous les moyens pour renseigner le public sur les méfaits du chômage et sur les moyens dont nous disposons pour y remédier. On propose en

particulier de former un comité d'hommes publics (maires, conseillers, etc.) qui s'occupe de façon permanente à faire pression sur nos gouvernants pour la solution du problème.

2. Le maintien de l'assurance-chômage dans une santé financière qui en assure le fonctionnement normal. A cette fin, restriction de la participation aux catégories de travailleurs décrites par la loi et participation du gouvernement à la caisse pour les mêmes sommes que

les parties ouvrière et patronale;

3. Planification économique à long et à court terme, sur une triple base nationale, provinciale et régionale. A cette fin, mise en place de Conseils d'orientation économique aux trois paliers et mise en train de travaux publics coordonnés.

4. Politique tarifaire et limitation des importations dans certains secteurs industriels qui sont en crise (textile, chaussure, chantiers maritimes, vêtement).



Le chômage et les moyens d'y remédier, ce fut sans doute le thème dominant de tout le congrès. Comme pour s'assurer que les délégués n'oublient pas un instant ce problème aigu de la période actuelle, au Canada, les autorités du mouvement avaient placé à l'avant de la salle la banderole qu'on aperçoit sur notre photo et dont le texte n'est pas équivoque!

J.-R. Ouellette, président des produits chimiques

Les délégués ouvriers de l'industrie chimique réunis à Montréal pour le congrès de la C.T.C.C., ont tracé le plan général d'une réorganisation complète de leur secteur syndical. Lors d'une assemblée spéciale, tenue en marge du congrès, ils ont élu un exécutif de trois membres et l'ont chargé de cette réorganisation. C'est M. Jean-Robert Ouellette, de Montréal, qui a été porté à la présidence de cet exécutif tandis que deux délégués de Shawinigan: MM. Guy Thiabaudeau et Henri-Paul Huard ont été élus aux postes de vice-président et de secrétaire-trésorier.

Cette réorganisation a été rendue nécessaire par la disparition, en 1957, de la Fédération nationale des Produits chimiques, à la suite d'une tentative pour entraîner les syndicats de cette fédération hors de la CTCC. L'entreprise ayant tourné court, les syndicats restèrent fidèles à leur affiliation mais décidèrent d'attendre quelque temps avant de se donner de nouvelles structures pour remplacer la fédération ainsi détruite. Cette année toutefois, les délégués furent unanimes pour favoriser l'organisation d'un nouveau corps intermédiaire entre les syndicats locaux et la CTCC.

L'assemblée n'a pas voulu cependant trancher tout de suite la question des formes que prendront ces nouveaux cadres professionnels. Elle a chargé l'exécutif élu de lui faire rapport sur les avantages respectifs de diverses formules comme la fédération professionnelle, le secteur syndical, etc. Pour le moment, les divers syndicats délèguent des représentants à leur assemblée générale selon le mode de représentation proportionnelle pratiqué dans les congrès de la CTCC.

Les dirigeants doivent étudier aussi le problème du recrutement (seule une minorité des travailleurs en produits chimiques de la province est syndiquée), travailler à la coordination de l'action syndicale au niveau des négociations, et préparer un budget pour le nouveau groupement.

Les délégués ont souligné de façon particulière le problème de l'évaluation des tâches dans l'industrie chimique. Cette industrie comprend plusieurs secteurs spécialisés, tels que produits chimiques destinés à l'industrie, les explosifs, le linoléum, etc., mais dans tous et chacun de ces secteurs particuliers, l'évaluation des tâches constitue une difficulté sérieuse.

On prévoit un regain d'activité syndicale dans le secteur des produits chimiques comme conséquence de ce regroupement.

SOMMAIRE

Le TRAVAIL s'efforce, dans la présente livraison, de faire connaître à ses lecteurs les principales décisions prises au congrès. Nous savons que notre rapport n'est pas complet et nous comptons y revenir dans nos prochaines livrai-

sons.

On trouvera tout de même dans les pages qui suivent, les principaux renseignements attendus sur les questions les plus importantes.

En page 3: Aide aux pays sous-développés, Fonds de

Solidarité internationale, Confessionnalité;

En page 5: Le sermon du Cardinal Léger aux délégués;

En page 6 et 7: Chronique politique, Le Travail des Femmes, Journal et TV;

En page 8: Finances et Unité syndicale;

En page 9: Amendements à la Constitution, la Quinzaine;

En page 10: Congrès spécial en 1961.

En pages 11-12: Résumé anglais.

Un témoin de la misère



Après l'allocution qu'il prononça devant le congrès, M. Auguste Vanistendael, secrétaire de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, reçoit du secrétaire général de la C.S.N. et en présence du président général, la première contribution de notre mouvement au Fonds international de solidarité lancé par la C.I.S.C. pour l'organisation du syndicalisme dans les pays sous-développés.

Auguste Vanistendael, secrétaire de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, a évoqué devant le congrès la misère à travers le monde — Commentaire illustré des paroles de notre président — Le Fonds international de Solidarité — Le congrès arrondit le chèque.

Je me contenterai d'insister, avait dit Roger Mathieu, sur deux aspects seulement de la question, d'abord sur le fait que cette misère est sans proportion avec celles que nous déplorons dans notre pays. Il arrive que des travailleurs refusent qu'on leur parle de la faim dans le monde, sous prétexte qu'il faudrait guérir complètement nos misères avant de regarder au-delà de nos frontières. Je comprends, certes, cette attitude, surtout quand la charité internationale est prêchée par des gens qui ont toujours négligé nos difficultés domestiques. Mais il faut bien admettre que la misère et la faim en Asie, par exemple, présentent un caractère massif, permanent, universel qui en font une chose très différente de ce que nous appelons nos propres problèmes sociaux. Or, les spécialistes de la question nous révélaient récemment que l'écart ne cesse de s'élargir entre les pays riches, de plus en plus riches, et les pays pauvres que le deviennent chaque jour davantage.

Je veux souligner en second lieu que la misère est en quelque sorte indivisible et que jamais nous ne réussirons à l'effacer complètement chez nous si nous ne l'attaquons pas en même temps partout où elle existe.

D'ailleurs, des chrétiens seraient-ils justifiables de limiter leur charité à des frontières nationales, si vastes soient-elles, quand ils habitent l'un des pays les plus riches du monde et que les deux tiers de l'humanité souffrent toujours de la faim ?

Un tour du monde

Prenant pour tâche de nous faire voir ces deux tiers de l'humanité affligés de la faim, c'est un véritable tour du monde, du

monde affamé que M. Vanistendael nous a fait faire. Ayant voyagé autour de la planète en mission syndicale, il nous a décrit la misère populaire, tant en Asie (Inde et Pakistan) qu'en Afrique et en Amérique du Sud.

Il est impossible de dérouler ici le film terrible qu'il nous a mis sous les yeux. De chaque ville, M. Vanistendael nous a cité des exemples, depuis l'effroyable infériorité des salaires dans les industries les plus solides, en pays sous-développés, en passant par le chômage endémique dont souffrent ces pays, jusqu'aux abîmes de misère qui forcent les parents à mutiler consciemment leurs enfants afin d'en faire des mendiants plus efficaces...

Mais cette description ne visait pas à donner le frisson. M. Vanistendael voulait surtout nous faire voir les abîmes qui nous séparent de ce monde, pour nous aider à saisir que la solidarité s'impose, que nous n'avons pas le droit de les oublier.

Il nous a montré aussi le syndicalisme à l'oeuvre au milieu de cette misère, le désintéressement extraordinaire des militants qui y travaillent et l'importance de fournir à ces militants des instruments de progrès.

A l'issue de cet exposé, un chèque de quelque \$3,000 dollars, première tranche de la contribution de la C.S.N. au Fonds international de Solidarité fut remis au secrétaire de la C.I.S.C., arrondi de quelque cinq cents dollars additionnels recueillis sur place parmi les délégués.

Plus tard, le congrès devait adopter une résolution, relative au rapport du président, qui priait la C.S.N. de faire toutes les représentations nécessaires auprès des gouvernements afin d'accroître la contribution canadienne aux plans d'aide technique aux pays sous-développés.

constitutionnel à une confession religieuse en particulier. Vos positions de principes offrent un carrefour où peuvent se rencontrer parfaitement à l'aise tous les travailleurs qui veulent inspirer leur action des principes chrétiens et situer leurs objectifs syndicaux dans les perspectives des desseins de Dieu.

Respecter la liberté

Autant votre centrale syndicale veut respecter la liberté de conscience de tous ses membres qui ne partagent pas la foi des travailleurs catholiques, autant elle entend par sa décision assurer à tous ses corps affiliés la liberté de maintenir ou de créer des syndicats constitutionnellement confessionnels, quand les circonstances le permettent. Le Congrès a réglé le problème de la confessionnalité au niveau de la Confédération, il a voulu offrir un dénominateur commun à tous ses corps affiliés qui n'engagent qu'à un minimum acceptable pour tous comme condition d'affiliation. Il reste donc à chacun des corps affiliés à apprécier sa propre situation et à choisir

la formule qui lui convient dans le respect de ses membres et du minimum exigé par la Confédération.

Les catholiques

Est-ce que le travailleur catholique, appartenant à un syndicat de la Confédération, doit conclure que les transformations apportées au niveau de la centrale le dispensent à partir d'aujourd'hui de considérer la doctrine sociale de l'Eglise comme la source de son inspiration ? La Confédération, comme telle, par sa constitution, ne l'oblige plus comme membre à adhérer à la doctrine sociale de l'Eglise, mais seulement aux principes chrétiens et aux différents articles de sa Déclaration de Principes. Mais, comme catholique, il conserve toujours les mêmes obligations de s'inspirer dans sa conduite, même syndicale, de la morale et de la foi qui lui est propre, et personne ne peut le lui reprocher. Sous peine de trahir leur catholicisme, tous les travailleurs catholiques doivent toujours considérer la doctrine sociale de l'Eglise comme leur première source d'inspiration.

SUR LA CONFESIONNALITE

Des commentaires de notre aumônier général

Au moment où M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général, prenait la parole devant le congrès pour son message annuel aux délégués, la C.T.C.C. était devenue déjà la C.S.N. et toutes les décisions du congrès étaient prises en matière de confessionnalité. Ce sont donc des gestes déjà posés que notre aumônier commente dans les extraits suivants de son allocution.

UNE des questions qui ont retenu votre attention au cours du présent congrès et dont la solution marque une évolution sérieuse dans l'histoire de votre Confédération est celle qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de confessionnalité de la C.T.C.C. On en a discuté parfois avec passion et même agressivité depuis quelques années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mouvement. Tant qu'une proposition à ce sujet n'était pas formulée ni précisée, on pouvait s'attendre à un peu de nervosité, puisqu'une des caractéristiques essentielles de la CTCC était mise en cause. Il est tout de même regrettable que les échanges de vue ne se soient pas toujours faits dans un climat de sérénité et de parfaite objectivité. Il faut espérer que l'expérience que nous avons acquise nous permettra d'étudier les problèmes même contentieux avec moins d'intransigeance et plus de confiance mutuelle, avec moins de procès d'intention et plus de respect envers l'opinion d'autrui.

Décision définitive

De toutes façons, vous avez jugé que vous étiez suffisamment informés pour poser la question



M. le chan. HENRI PICHETTE, aumônier général de la C.S.N.

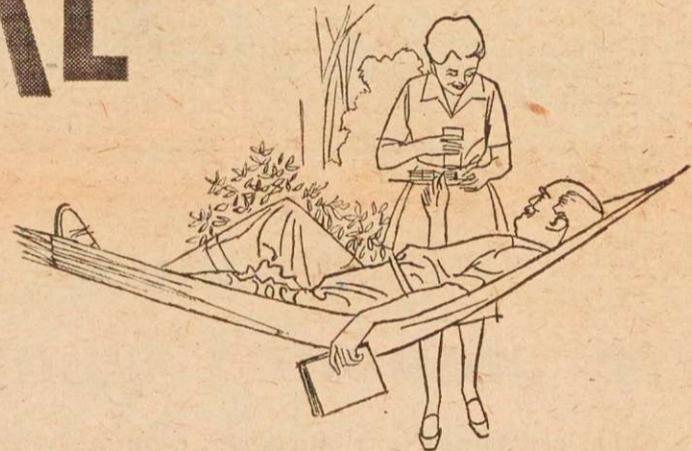
préalable et prendre une décision définitive. Vous avez décidé en pleine connaissance de cause d'accomplir les transformations que vous jugiez nécessaires. Vous avez pris les responsabilités qui vous revenaient, comme l'Episcopat vous invitait à le faire. Les spécialistes pourront continuer à discuter et à se

demander qu'elle est la signification des transformations que vous avez jugé bon d'adopter, mais ce qui importe pour vous, c'est que vous avez voulu adapter votre mouvement au régime syndical en vigueur et au milieu dans lequel il évolue, tout en sauvegardant l'essentiel.

Pas de camouflage

Je n'ai pas de doute que ceux de vos membres actuels ou futurs, qui ne partagent pas les croyances des catholiques, sauront gré à ces derniers de leur délicatesse envers eux. Vous n'avez pas voulu attendre qu'on fasse pression sur vous pour opérer les transformations qui assurent le plein respect de chacun et l'entière liberté des consciences. C'est de votre part une attitude vraiment chrétienne qui devrait vous mériter l'estime et l'imitation. Il ne serait pas juste de penser qu'il s'est agi pour vous d'une simple opération de camouflage. Les transformations apportées sont substantielles et rendent la Confédération accessible à tous les travailleurs de bonne volonté. Votre Déclaration de Principes en fait une centrale idéologique sans lien formel ou

POUR LES PLUS BELLES ANNÉES DE VOTRE VIE



Faire des prochaines années les plus belles années de votre vie, cela veut dire faire des projets . . . et épargner dès maintenant. Quels que soient vos rêves et vos ambitions — achat d'une maison . . . études universitaires pour vos enfants . . . sécurité de votre retraite . . . voyages — les Obligations d'Épargne du Canada vous aideront à les réaliser.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA sont encaissables n'importe quand à leur pleine valeur plus les intérêts. Ce sont comme de vrais billets de banque avec des coupons d'intérêt.

L'INTÉRÊT EST PAYABLE ANNUELLEMENT et le rendement moyen est de 4.71 % par année, basé sur dix ans.

ELLES S'OBTIENNENT en coupures de \$50 jusqu'à \$5,000. La limite d'achat de la nouvelle émission est de \$10,000 par personne.

ON LES ACHÈTE FACILEMENT au comptant ou par versements réguliers à même son revenu.

Pour que les années '60 soient les plus belles de votre vie . . .

**ACHETEZ
LES NOUVELLES
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
MAINTENANT**

À VOTRE BANQUE, CHEZ UN COURTIER DE PLACEMENT
OU AGENT DE CHANGE, À UNE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE, OU CAISSE
POPULAIRE — OU PAR LE MODE D'ÉPARGNE SUR LE SALAIRE.

LE MESSAGE DU CARDINAL

Pour ne pas oublier Dieu

le 29 septembre 1960

Bien chers délégués,

C'est pour nous une joie renouvelée de vous accueillir à nouveau, cette année, dans la basilique Marie-Reine-du-Monde. (...)

Au cours de nos précédentes réunions, nous avons considéré ensemble les thèmes suivants: "La Mission du syndicalisme chrétien", "La vocation du laïc chrétien" et "Le problème du chômage". Bien entendu, nous aurions pu reprendre cette année les mêmes considérations que nous soumettions à votre attention lors du congrès de 1958. En effet, nous constatons avec douleur que le fléau du chômage devient toujours plus menaçant. C'est donc en pensant à tous nos frères victimes de cette "misère imméritée", que nous prions le Seigneur, durant cette messe, d'éclairer et de fortifier tous les responsables de la vie économique pour qu'ils puissent s'attaquer résolument à la tâche et trouver des remèdes efficaces à cette grave maladie sociale.

Cette année, nous avons pensé vous entretenir de "la vie spirituelle du chrétien engagé dans l'action".

De toute évidence, il ne doit exister aucune confusion entre les mouvements d'Action catholique et les mouvements spécifiquement d'ordre temporel. Le mouvement syndical, pour sa part, n'a pas pour mission première de promouvoir la vie religieuse, nous le savons. Cependant, comme toute autre activité humaine, l'exercice du syndicalisme, confessionnel ou non, doit fournir à ses militants l'occasion de se perfectionner à tous points de vue. Et quand ce sont des chrétiens qui sont à l'oeuvre, dans un secteur ou l'autre, ils doivent pouvoir se valoriser spirituellement dans l'action. Ce serait un tragique non-sens, si l'activité syndicale contemporaine n'offrait pas tous ces avantages et se faisait parfois au détriment de la valeur personnelle de tous ses adeptes.

Nous méditerons plus particulièrement, aujourd'hui, sur trois moyens, entre autres, auxquels tout chrétien, homme d'action, doit recourir s'il veut faire progresser sa vie spirituelle.

La mentalité de notre siècle est imprégnée de "social"; cela crève les yeux. Tout est pensé et évalué en termes sociaux. Il y a là une valeur incontestable.

Cependant, mes bien chers frères, le chrétien d'aujourd'hui ne doit pas perdre de vue l'importance d'une sainteté personnelle, sagement orientée et alimentée par des moyens précis. Le responsable chrétien doit posséder des qualités sociales éminentes. C'est entendu. Membre du Corps mystique, le chrétien poursuivra son épanouissement à travers l'action communautaire. C'est pourquoi les activités qui ont pour but de le rapprocher de son prochain, de ses frères, ne doivent pas lui faire oublier Dieu pour qui il travaille en définitive, et avec qui il doit rester en contact incessant.

I — LA PRIERE

Le premier moyen, sur lequel nous voulons paternellement at-

Fidèle au rendez-vous qu'il donne toujours aux délégués syndicaux, quand leur congrès se tient à Montréal, S.E. Mgr Paul-Emile Léger a célébré pour eux une messe, le cinquième jour du congrès et prononcé à leur adresse un sermon dont le "Travail" reproduit ici les principaux passages.

tirer votre attention, c'est celui de la prière. Or qu'est-ce au juste que prier?

1. Prier, c'est d'abord s'arrêter pour penser à Dieu

Combien de chrétiens s'en donnent vraiment la peine? Plusieurs croient trop souvent que ce genre d'exercice est "hors-cadre", superflu et plutôt réservé aux contemplatifs. (...)

Mes bien chers frères, prier en chrétiens, ce n'est pas ignorer ses frères, ni s'évader de

vous donnera les idées de Dieu sur l'avenir.

La prière est "une élévation de l'âme vers Dieu", on pourrait aussi bien dire "une prise de conscience par l'homme de ce qu'il est et de ce qu'il vit et doit être dans la grâce".

3. Enfin, est-il même nécessaire de le dire, la prière doit accompagner l'action

Ce serait une erreur de croire qu'elle s'y relâche, ou bien qu'elle constitue une entrave.



l'action sociale d'aujourd'hui. Mais agir socialement sans prier, c'est, hélas! fuir la responsabilité essentielle du baptisé. L'harmonie entre la prière et l'action exige l'attention constante à Dieu, à son dessein de salut, à la réalisation effective, dans le Christ et l'Eglise, de ce dessein.

2. La prière, en second lieu, prépare l'action en lui fournissant sa norme suprême

L'homme en effet a une valeur. Cette valeur est en lui-même, mais elle n'est pas de lui. Elle vient du reflet divin dont il est revêtu, de l'auréole placée par Dieu autour de son visage. C'est pourquoi les grands contempliers de l'homme sont les assassins de Dieu. L'homme qui ne soit, de temps en temps, se tourner vers Dieu son Maître, se retournera égoïstement vers lui-même. Il sentira dans son être un vide de Dieu, et puisqu'au fond il faut à chaque homme un dieu, il finira tôt ou tard par s'élire lui-même roi et maître. (...)

Or, s'il est vrai que les idées influencent la marche du monde et celle des individus, seul un contact permanent avec Dieu

Le conflit est classique entre nos "devoirs envers Dieu" et nos "devoirs d'état"; il existe dans toutes les vocations. Tous sentent comme une opposition entre les obligations professionnelles ou les exigences de la vie et leurs "devoirs envers Dieu". La femme qui doit diriger sa maison, l'homme pris par son métier, le militant syndical préoccupé d'organisation ou de négociations, le prêtre de paroisse tiraillé par son ministère, l'instituteur par ses classes et ses copies, tous connaissent le problème. Mais en fait, mes bien chers frères, le conflit est plus apparent que réel: du moment qu'une chose est à faire, elle devient chose sainte, si elle est bien faite.

Il est entendu que la journée ou la semaine comportera des moments plus spécifiquement religieux et d'autres, plus spécifiquement professionnels, mais le glissement de l'un à l'autre doit être facile.

II — LA REFLEXION

Outre la prière constante, nous vous exhortons, chers frères, à placer dans votre vie des moments de réflexion.

Est-il nécessaire d'expliquer longuement aux gens du 20e siècle le bienfait et les avantages du silence? Nous ne le croyons pas. Au fond, tous le

désirent, même ceux qui sont voués, par nécessité professionnelle, à vivre dans le brouhaha de la société contemporaine. Le malheur, c'est que nous ne prenons pas les moyens efficaces de concrétiser cette résolution. Trop de gens, d'élite même, attendent l'épuisement physique, l'échec ou le découragement, pour s'arrêter et faire le point.

C'est un inquiétant manque de conviction. Car lorsque nous désirons mettre la dernière main à un travail qui nous intéresse, qui nous plaît, nous trouvons bien le temps et l'occasion. Mais quand il s'agit de placer quelques heures de recueillement, quand il faut assurer notre progrès spirituel, comme nous sommes lâches! (...)

1. Revision de vie

D'abord, trouvez le temps, au fil des jours, de méditer, de considérer, de réfléchir. Révissez périodiquement votre vie et votre action. (...)

Il est impossible d'accéder progressivement à une vraie vie chrétienne adulte, si l'on ne revise pas régulièrement sa vie à la lumière de la foi. Une "revision" n'est pas exclusivement un stérile et décevant retour sur la vie passée. C'est une vision nouvelle (une re...vision), un regard neuf que l'on redonne à sa vie.

2. Retraite fermée régulière

En plus de cette réflexion personnelle, il est nécessaire pour rentrer en soi, paisiblement, de s'engager à une retraite un peu plus prolongée. Les avantages des retraites sont bien connus. Elles nous plongent dans une atmosphère religieuse et sérieuse pendant un certain temps.

Comme nous sommes bien réconfortés à la pensée que votre mouvement met à la disposition de ses dirigeants un exercice annuel de ce genre. Nous connaissons également les initiatives prises par les différents conseils centraux qui, à travers la province, organisent régulièrement de telles retraites.

Permettez-nous quand même, en cette année où nous nous apprêtons à commémorer le 50e anniversaire des retraites fermées, de vous demander de favoriser encore davantage, s'il se peut, dans votre milieu, cet indispensable et bienfaisant pratique.

Enfin, chers délégués, nous vous permettons d'attirer votre attention sur un moyen de restauration et de ressourcement spirituel plus particulièrement à votre portée.

Il s'agit de la présence au milieu de vous d'un grand nombre d'aumôniers, tant au niveau du mouvement et des fédérations qu'à celui des centres régionaux. Nous risquons toujours de méconnaître quelque aspect des choses que nous voyons de façon trop constante. Ce phénomène d'accoutumance

nous guette partout. Ceux qui connaissent le moins bien une ville, ce sont souvent ceux qui l'habitent.

Chers syndiqués, réalisez-vous encore suffisamment le privilège que l'autorité religieuse vous octroie en nommant officiellement des prêtres auprès de votre groupement? Cette présence qui vous est devenue familière ne perd-elle pas, à la longue, son relief? Il y a pour le moins un danger de ce côté. (...)

Evitez de demander à vos prêtres ce que Jésus-Christ ne les a pas habilités à vous donner. Mais attendez d'eux un travail sacerdotal qu'ils désirent vous rendre, sans vous l'imposer. L'exercice du ministère sacerdotal dans une structure profane, à direction laïque, dépend dans une large mesure, de l'initiative des laïcs eux-mêmes. Ne l'oubliez pas! Si le rôle du prêtre est mésestimé ou simplement ignoré, sa mission devient non seulement plus difficile, mais risque aisément d'être compromise.

Conclusion

Mes bien chers frères, voilà donc le message que nous voulions vous laisser cette année. Nécessité de la prière pour l'homme d'action; bienfaits de la réflexion, tant personnelle que sous forme de retraite; et recours fréquent et bien compris à l'action sacerdotale de vos aumôniers.

La solidité et la durée d'un édifice, qu'il s'agisse d'un temple religieux, d'un magasin ou d'un immeuble résidentiel, peu importe, dépendent toujours, nous le savons, de la valeur des pierres ou des briques qui entrent dans sa structure.

Ainsi en est-il de tout mouvement. Quels que soient les objectifs ou la raison sociale d'un groupement, son efficacité et son rayonnement reposent toujours sur la vitalité et la qualité de ses membres.

Vous voulez changer et améliorer votre milieu? Tant mieux! C'est légitime et nous ne saurions trop vous y encourager. Mais que chacune des pierres vivantes de votre édifice syndical soit belle et solide. Et c'est là qu'une vie spirituelle bien axée et toujours en progrès devient indispensable. Comme se serait un malheur pour les hommes du 20e siècle s'ils voulaient tout changer, excepté eux-mêmes!

Votre dévoué aumônier général terminait le message qu'il vous adressait au congrès de 1957, de la façon suivante. Qu'il nous permette de lui emprunter ces lignes bien à propos:

"En terminant, permettez-moi d'insister, et de répéter, que le développement de votre vie spirituelle, au lieu de vous détourner de votre tâche syndicale, multipliera vos possibilités et vous permettra d'atteindre une efficacité d'ordre supérieur. Ce n'est pas Dieu qui nous détournera du service de nos frères. Tout au contraire, il nous rendra plus accueillant, et nous donnera la force de nous engager d'une façon plus parfaite à leur service."

Ainsi soit-il.

(Procès-verbal, 36e congrès CTCC, p. 255)

POLITIQUE FEDERALE

par Paul NOGARET

La voix syndicale

On a beaucoup parlé de syndicalisme ces dernières semaines. Les Semaines sociales du Canada, à leur session récente à Trois-Rivières, ont traité du syndicalisme et de l'organisation professionnelle. Il y a quelques jours, la C.T.C.C. tenait son congrès annuel à Montréal. Ajoutons qu'il ne se passe pas de mois ou de semaines sans que les groupements ouvriers de façon ou d'une autre, à l'occasion d'une grève ou à la suite d'une prise de position sur l'actualité politique, économique ou sociale, ne fassent parler d'eux et n'occupent la manchette des journaux. Quelquefois, c'est en bien, la plupart du temps, c'est en mal, mais dans l'ensemble c'est toujours au grand déplaisir de la classe bourgeoise et de l'élite conservatrice.

Certes le syndicalisme occupe une place dans notre société; il est une réalité présente et concrète et une force agissante et tenace. Il apparaît plus difficile cependant d'évaluer l'étendue de son action et la portée exacte de son influence. En d'autres mots, sa puissance réelle correspond-elle à ce qu'il représente, c'est-à-dire des milliers et des milliers de travailleurs? Au terme du congrès de la C.T.C.C., il me paraît utile de poser la question et de tenter d'y apporter des éléments de réponse. Je me bornerai à la sphère fédérale qui est la préoccupation de cette chronique.

Trois partis sont représentés au Parlement fédéral. Les conservateurs, qui détiennent le pouvoir, possèdent une majorité écrasante. Ils comptent dans leurs rangs quelques têtes sincères et un fort contingent de nullités, particulièrement parmi la députation québécoise. Ils dirigent le gouvernement depuis 3 ans et je n'ai pas souvenir que l'un d'entre eux, soit aux Communes, soit en dehors, ait jamais dit des choses sensées sur le syndicalisme ou ait pris parti, sans arrière-pensées pour les ouvriers. Je n'ai pas de chiffres sous la main, mais il ne semble pas que le parti conservateur groupe plusieurs députés qui soient des authentiques syndiqués. Je fais une exception pour le ministre du Travail, M. Starr, qui possède une expérience syndicale. Etant membre du cabinet cependant, il est lié à la politique gouvernementale et solidaire de ses positions vis-à-vis les syndicats. En résumé, du côté gouvernemental, la voix ouvrière est très faible, sinon absente. Entre les belles déclarations, des grandes circonstances et les actes quotidiens qui engagent le gouvernement, il y a une marge qui n'est pas souvent comblée. Ce n'est qu'après des démarches répétées des organisations ouvrières et en raison de l'extrême détérioration de la situation de l'embauche que le Premier ministre a décidé de convoquer une conférence gouvernementale - patronale - syndicale pour discuter des moyens de pallier le chômage. Son geste aurait été tellement plus apprécié et plus significatif s'il avait été fait spontanément et beaucoup plus tôt. Il est diffi-

cile à ce moment de juger de la sincérité du gouvernement, il faut attendre qu'il nous dise ce qu'il entend faire et voir quel sort il accordera aux recommandations et aux conclusions de la conférence.

Des libéraux et des sociaux-démocrates, qui forment l'opposition, il faut dire tout d'abord à leur décharge que le fait qu'ils soient justement dans l'opposition les place dans une posture désavantageuse. Ils sont en mesure de parler, de faire des suggestions, de combattre certaines mesures, mais ils ne peuvent pas agir directement. Les libéraux ont habituellement paru pro-ouvriers. Leur règne de plus de vingt années a coïncidé avec un essor remarquable du syndicalisme au pays; par une législation sociale avancée, ils ont contribué de façon certaine à rendre possible cet état de choses et à le favoriser. Que cette aventure ait été sincère, je m'en voudrais de ne pas le souligner, bien qu'il soit difficile de ne pas y voir également un certain opportunisme politique, qui est d'ailleurs beaucoup plus apparent depuis qu'ils siègent dans l'opposition. L'ex-ministre des Transports, M. Chevrier, pour n'en citer qu'un, fait preuve d'un zèle étonnant pour la classe ouvrière. C'est digne du politicien habile qu'il est, mais je doute qu'il conserve cette foi si jamais son parti reprend le pouvoir.

A côté des deux grands partis traditionnels dont l'un, le parti conservateur, accepte les syndicats à son corps défendant et l'autre, le parti libéral, est plus ouvert sans être nettement ouvrier, il y a un troisième groupement politique, le parti social-démocratique, celui-là ouvertement syndical, mais qui ne compte qu'une poignée de députés dont aucun de langue française. Le bilan est facile à faire: la classe ouvrière canadienne-française en particulier n'a pas de porte-parole au Parlement, sa voix n'est pas entendue et, sur les 75 députés du Québec, elle ne peut compter sur aucun pour défendre sa cause à longueur d'année. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, nous ne pouvons pas dire que le syndicalisme a la place qu'il devrait avoir.

Je relisais récemment le mémoire de la C.T.C.C., présenté en novembre dernier au gouvernement fédéral. On sait ce qui arrive habituellement au cours de

cette présentation rituelle: le Premier ministre paraît fortement intéressé et, sans se compromettre, jure qu'il s'inspirera des conclusions du mémoire. On ne s'attend pas par ailleurs que le gouvernement donne suite sur-le-champ à toutes les recommandations et à tous les vœux qu'il contient. Il serait normal cependant qu'il accorde une attention plus que passagère à cette démarche démocratique en poussant l'étude de quelques suggestions ou en adoptant certaines autres. Revoiyons quelques-unes des recommandations que faisait la C.T.C.C. Remarquons la lenteur scandaleuse dans la construction de l'aérogare de Dorval, elle réclamait une enquête sur les responsables de ce retard. L'aérogare n'est pas encore terminée et il n'a jamais été question d'une enquête. La C.T.C.C. exprimait son inquiétude devant l'exportation massive de nos matières premières et suggérait au gouvernement, pour corriger cette situation, de participer lui-même, en collaboration avec l'entreprise privée canadienne, à la construction d'usines qui transformeraient ces matières en produits finis. Ce beau programme est resté lettre morte. Il en est de même de cette autre suggestion concernant l'arbitrage des prix, de la hausse à 75% de la proportion des émissions canadiennes produites par les postes émetteurs de radio et de télévision et de la diminution du taux d'intérêt sur les hypothèques. Au panier également, la demande de la C.T.C.C. d'une enquête sur l'activité, les structures et le financement de la compagnie de téléphone Bell afin qu'elle agisse dans l'intérêt du public. Le gouvernement n'a donné réponse, mais très indirectement, qu'à une seule recommandation de la C.T.C.C., celle qui a trait à la création d'un conseil pour enquêter sur les malaises économiques relativement au chômage et faire des suggestions appropriées aux divers gouvernements; il s'agit de cette conférence tripartite sur le chômage dont nous avons parlé au début. Finalement, quant au vœu de la C.T.C.C. qu'Ottawa assure aux chômeurs un revenu convenable, même après que les prestations de l'assurance-chômage sont épuisées, nous attendons encore la réponse du gouvernement.

Que doit-on conclure? Il n'y a pas lieu d'être pessimiste. Les syndicats sont dans une phase de consolidation; leur voix finira par percer, même si présentement il leur faut crier trois fois plus fort pour provoquer des réactions. Le syndicalisme a un avenir; son champ d'action a été à peine exploré et il a encore du chemin à parcourir pour occuper de plein droit la place qui lui revient dans notre société.

La travailleuse et

I. Obligation du travail rémunéré pour la femme

(par Jeanne vice-présidente)

L'industrialisation de la province de Québec a non seulement entraîné le cultivateur vers la ville mais a aussi entraîné la femme hors des cadres séculaires du foyer pour en faire une travailleuse salariée. Elle a donc été aussi touchée que l'homme par cette transformation de l'économie de notre province. Les domaines où s'exerçait ordinairement son activité: cuisine, tissage, couture, etc., ont été envahis par les aliments en conserves, les vêtements prêts à porter, les tissus à la pièce. Il n'est donc aucunement surprenant d'apprendre que le quart de la main-d'oeuvre en emploi est féminin. Cet envahissement du marché du travail par la femme n'est pas dû uniquement à l'empiètement par l'industrie d'activités historiquement considérées comme féminines. Le père travailleur d'usine ou salarié à quelque titre que ce soit, ne peut garder ses filles au foyer comme le faisait autrefois et peut encore le faire: le cultivateur. L'apport de chacun, qu'il soit garçon ou fille, est nécessaire au foyer du travailleur. C'est donc poussée par une nécessité absolue, que la jeune fille quitte le foyer et devient travailleuse salariée.

Mais il ne se rencontre pas que des jeunes filles sur le marché du travail, bien des femmes mariées retournent à l'usine ou au bureau, très souvent contraintes par la dure nécessité.

La femme irrémédiablement vouée aux tâches domestiques, comme l'ont été nos mères ou nos grands-mères, est une coutume définitivement révolue. On peut regretter cette ancestrale façon de vivre, constater que l'évasion hors des traditionnelles vocations féminines n'a pas apporté à la femme plus de sécurité ou plus de bonheur. On peut blâmer, mais on ne peut pas changer la situation actuelle. La femme est sur le marché du travail; elle y est pour y demeurer. En ce siècle d'industrialisation, elle est forcée de gagner sa vie, tout comme l'homme.

II. Exploitation de l'obligation où se trouve la femme de travailler

Forcée de travailler hors du foyer, dans des occupations qui ne tiennent pas toujours compte de sa nature, la travailleuse subit une exploitation éhontée.

Si nous relevons les derniers chiffres fournis par le Bureau Fédéral de la Statistique, nous trouvons que le gain moyen des femmes dans l'industrie manufacturière au Canada est de \$39.29 par semaine ou 0.98 l'heure; tandis que celui des hommes dans le même secteur est de \$70.67 ou \$1.76 l'heure.

On objectera ici: que les femmes n'accomplissent pas le même travail que les hommes. Mais un salaire inférieur de près de la moitié dans la même manufacture est-il justifiable? D'ailleurs selon les conseillers du B.I.T. pour les problèmes du travail féminin: "Les plaintes que l'on formule au sujet du rendement relatif des femmes comparé à celui des hommes, sont fictives. Il existe des différences individuelles entre travailleurs qui ne dépendent pas du tout du sexe. On est injuste à l'égard

d'un grand nombre de travailleuses quand on impute à leur sexe les déficiences qui peuvent être dues à beaucoup d'autres facteurs".

A un taux de salaire nettement inférieur s'ajoutent trop fréquemment des conditions de travail excessivement pénibles qui ruinent la santé des travailleuses en peu d'années. Dans certaines manufactures les ouvrières exécutent leur travail avec une température constante de 100/110 degrés de chaleur; dans d'autres elles sont obligées de fournir un effort qui provoque tellement d'évanouissement que le "panier" destiné à transporter les victimes est installé bien à la main près de la sortie. Ces faits sont rapportés à titre d'exemple, on pourrait continuer indéfiniment cette nomenclature.

Mais la situation la plus pénible, celle devant laquelle nous n'avons pas le droit de rester indifférents et de continuer à accepter sans mot dire comme nous l'avons fait jusqu'à date: C'EST LE TRAVAIL DES ADOLESCENTES DE 13 A 18 ANS. Ces fillettes en pleine période de croissance à qui l'on demande à la journée longue et trop souvent le même rendement qu'une personne adulte en pleine possession de toutes ses capacités physiques, c'est quelque chose de révoltant pour toute conscience humaine. L'enquête faite par notre mouvement auprès de nos syndiquées est révélatrice à ce sujet: 54% des femmes ont déclaré avoir commencé à travailler avant 16 ans. Par voie de conséquence 60.6% ont un niveau scolaire ne dépassant pas la 8e année.

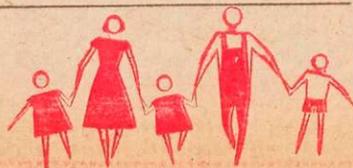
L'obtention des permis de travail ne semble pas une chose bien compliquée dans notre province et la surveillance des établissements qui sont en convention avec la loi n'est pas ce qu'il y a de plus efficace, puisque la J.O.C.F. pouvait déclarer dans son dernier manifeste: "5,621 permis de travail furent émis en 1957-1958 à des filles de 14-15 ans dans la province de Québec. D'après les officiers du bureau de placement pour les jeunes on peut évaluer au double les adolescentes qui travaillent sans permis. Ce sont les industries de moindre importance situées dans les petites localités qui emploient le plus grand nombre de ces jeunes sans permis de travail. L'adolescente sachant qu'elle n'a pas de permis de travail ne réclame pas les conditions auxquelles elle a droit craignant de perdre son emploi." Elle est donc un handicap à l'amélioration du sort de ses compagnes de travail. Elle ruine sa santé pour une pitance:

\$21.58 pour 54 heures de travail.

Combien de temps encore laisserons-nous continuer cette misère, ces injustices sans protester?

III. Causes de cette exploitation

Depuis le début de l'ère de l'industrialisation, le patronat a exploité l'obligation où se trouvait la femme, la fille du travailleur d'aller à l'usine. "Quand pour un travail égal ou de valeur identique le patron peut payer moins cher pour un noir que pour un blanc; pour un homme âgé que pour un jeune;



Le Syndicalisme

e DUVAL,
de la C.S.N.)

pour une femme que pour un homme, il en profite. Mary Van Kleeck dans Women in Industry affirme: l'embauchage des femmes dans les pays où règne le capitalisme industriel ne vient pas tellement des besoins de la société que du désir qu'ont les employeurs d'utiliser de la main-d'oeuvre à bon marché pour faire du profit". (Problème du travail féminin, par R. Chartier).

Le mouvement syndical de son côté n'a pas accordé toute l'attention nécessaire à cette situation. Tirailé par un nombre



Mlle Jeanne DUVAL,

vice-présidente de la C.S.N.

considérable de problèmes, toujours obligé d'aller au plus pressé, il n'accordait aux problèmes de la travailleuse qu'une attention sporadique.

Enfin la femme elle-même subissait et subit encore ces injustices sans trop se plaindre. Victime silencieuse, elle n'expose pas ou expose mal ses problèmes.

Le syndicalisme, l'organisation qui pourrait revendiquer pour elle comme il l'a fait pour l'homme des conditions de travail équitables, elle n'en est pas même ou à peu près.

Quant à celles qui joignent les rangs du travail organisé, c'est un fait notoire que très peu d'entre elles s'intéressent à la vie du mouvement. L'enquête que nous avons faite parmi nos syndiquées nous apprend que 45% des femmes interrogées n'avaient assisté à aucune assemblée syndicale au cours de l'année.

IV. Solutions

Les solutions aux problèmes de la femme en emploi seront difficiles à trouver tant que celle-ci maintiendra l'attitude individualiste qui l'a caractérisée jusqu'à maintenant. Le syndicalisme qui s'est avéré la planche de salut pour le travailleur sera également pour la travailleuse, mais à condition que comme son compagnon de travail, elle en devienne membre et surtout membre actif. Aide-toi le ciel t'aidera devient ici une vérité de La Palice.

Il est inconcevable que la femme, qui de sa nature même est un être de générosité, de dévouement, pose un geste aussi égoïste que celui de refuser d'adhérer au syndicalisme, empêchant ainsi ses compagnes de travail de se libérer de l'explo-

tation dont elles sont victimes. Si toute la portée de leur refus leur était connue, il n'y aurait pas une seule femme en emploi non syndiquée.

La C.T.C.C. ne devra pas se contenter de ce seul geste qui en somme en résoudrait le problème qu'à moitié. Il devra aussi y avoir réorganisation des cadres syndicaux pour permettre aux femmes d'évoluer selon leur mentalité propre et pour ce faire:

1) Tout syndicat comptant un certain nombre de femmes dans ses effectifs devrait constituer un Comité Consultatif composé de quatre ou cinq travailleuses qui seraient le porte-parole de l'élément féminin auprès de l'exécutif de ce syndicat. Ce Comité devrait être prévu par la constitution du syndicat. Ce Comité serait expressément consulté lors de la dénonciation du contrat de travail. Le Comité de négociations d'un syndicat qui compte des membres féminins devrait toujours comprendre au moins une femme.

2) Une politique de négociations devrait être établie pour tous les secteurs qui comptent des femmes dans leurs rangs. Cette politique aurait comme but premier:

a) Réduction de l'écart des salaires entre hommes et femmes dans la même industrie.

b) L'évaluation systématique des tâches. Ce qui aurait pour conséquence de détruire un nombre important d'affirmations gratuites qui ont cours sur le marché du travail et dévalorisent injustement le travail féminin.

c) Application de la parité de salaire partout où l'étude des emplois aurait révélé une identité de tâches.

A cette fin une rencontre entre les dirigeants de la C.T.C.C. et les conseillers techniques, les agents d'affaires de notre mouvement, devrait avoir lieu le plus tôt possible.

3) Un Comité formé de conseillers techniques et de travailleuses devrait être formé pour étudier la législation du travail féminin dans notre province et faire rapport des amendements ou des lois que notre mouvement devrait réclamer auprès des autorités gouvernementales pour que les travailleuses soient justement protégées.

4) Le Service d'Education de la C.T.C.C. en collaboration avec les différents Comités d'Education existants devrait apporter une attention spéciale à l'organisation de journées d'étude exclusivement féminines. Ceci est d'ailleurs fortement réclamé par nos syndiquées elles-mêmes.

5) Enfin, une page féminine (depuis si longtemps réclamée) devrait faire son apparition dans notre journal. Si les suggestions plus haut mentionnées sont acceptées, il ne manquerait pas de matière pour l'alimenter au moins au cours de la prochaine année.

Le problème du travail féminin est le problème de toute la classe ouvrière, nous devons donc en faire l'objet d'une préoccupation suivie. Mais cette préoccupation ne doit pas être uniquement celle des dirigeants de la C.T.C.C., chacun des délégués à ce Congrès doit en saisir son milieu. Une prise de conscience collective de l'acuité du problème féminin est urgente. Avec un autre chef syndical, j'affirme: que l'amélioration du sort économique des femmes est nécessaire à la promotion de tous les travailleurs.

DECISION DU CONGRES

Le TRAVAIL devient un mensuel; la TV prend la relève

Au nombre des questions que le congrès devait aborder, l'avenir du journal "Le Travail" figurait en bonne place. Depuis trois ans déjà, divers corps affiliés avaient présenté des résolutions visant à diversifier l'effort de publicité de notre mouvement. On proposait, soit de supprimer le journal pour en consacrer les fonds à des émissions de télévision, soit de transformer le journal lui-même. Cette année, le congrès a pris une décision mitoyenne. Le journal devient mensuel, ce qui permettra de lancer une chronique syndicale télévisée.

Le débat devait d'abord s'engager autour du rapport préparé par le directeur du "Travail", dont voici les principaux passages.

Depuis l'automne dernier, la rédaction du journal Le Travail s'est engagée résolument dans l'orientation qu'avait tracée pour elle le congrès de la C.T.C.C.

Je cite pour mémoire les recommandations de la Commission no 1, telles qu'adoptées l'an dernier:

"La Commission recommande au Congrès d'adopter le Rapport du Comité du Journal en tenant compte d'une modification apportée, soit que le journal "Le Travail" devienne une revue, publiée tous les 15 jours et que ce soient des articles ou chroniques qui y apparaissent de préférence aux nouvelles."

Transformations

Tous les congressistes ainsi que tous les cotisants de la C.T.C.C. ont pu se rendre compte que Le Travail avait été radicalement transformé dans ce sens au cours de l'année. Une revue des vingt-cinq livraisons publiées depuis le dernier congrès montre que la nouvelle formule a complètement renversé le rapport qui existait jusqu'ici entre la part réservée aux nouvelles et celle consacrée aux commentaires. Alors que Le Travail avait réservé jusqu'ici 75% de l'espace dont il dispose à la nouvelle et 25% environ aux commentaires, il a, au cours de l'année qui s'achève, consacré 75% environ de son espace aux commentaires (articles de rédaction, analyses, chroniques, opinions, etc.) et 25% seulement à des nouvelles. Une demi-douzaine de collaborateurs réguliers se sont partagés les diverses rubriques et, tout en gardant la forme et la présentation matérielle d'un journal, "Le Travail" a évolué vers la formule d'une revue.

Il serait trop long, bien entendu, de revoir ici en détail les sujets abordés par les collaborateurs, le ton des chroniques, etc. Les congressistes intéressés au journal Le Travail ont d'ailleurs tout cela assez présent à la mémoire, étant donné qu'ils reçoivent tous le journal.

Mais le soussigné estime nécessaire de résumer ici quelques observations que le congrès devrait étudier:

Deux faits

a) D'une part, les ressources mises à la disposition du journal ne permettent pas de faire du Travail le type de publication susceptible d'intéresser vraiment la masse des membres de la C.T.C.C., soit l'hebdomadaire de fin de semaine à multiples rubriques et copieuse illustration. La C.T.C.C., en transformant le

journal en hebdomadaire, le 20 juillet 1950, espérait y arriver. Mais les décisions des récents congrès, en réduisant la parution au rythme bi-mensuel, montrent à l'évidence qu'il faut y renoncer.

b) D'autre part, les sommes dépensées pour le journal semblent désormais sans proportion avec les résultats obtenus.

La publicité, un besoin

Bien entendu, ces considérations ne changent rien au besoin qui se fait sentir d'une publicité toujours accrue pour l'action syndicale. Mais en fonction de ce besoin, on doit sérieusement se demander si les sommes dont nous disposons ne seraient pas investies avec beaucoup plus de profit dans des chroniques à la télévision, pourvu que ces dernières soient solidement établies, reviennent régulièrement et couvrent tout le territoire sur lequel notre action syndicale se poursuit.

On se souviendra que le congrès de 1958 avait été déjà saisi d'un rapport sur le coût et les avantages d'une telle chronique télévisée. Je me permets de revenir à la charge.

Journal: nécessité

Il est évident que la C.T.C.C. ne peut absolument pas se priver d'un journal qui lui appartient en propre et qui soit son organe officiel. Le meilleur contrat avec un poste de télévision reste fragile et menacé par les censure; il ne peut pas, à mon avis, remplacer complètement un journal imprimé.

La TV

Mais en 1960, il faut nous demander sérieusement s'il n'est pas urgent:

a) de réduire Le Travail à la publication mensuelle, ce qui en diminuerait les frais globaux;

b) de consacrer les fonds ainsi épargnés à une chronique télévisée sur cinq postes privés à travers le territoire.

Ainsi, la C.T.C.C. pourrait être présente par la télévision aux quatre coins de la province, chaque semaine, à raison de 39 semaines par année (l'équivalent des plus durables parmi les télémissions populaires de la télévision).

La décision

Après avoir étudié ce rapport, le congrès en a accepté les données principales. Au cours du débat, les délégués ont reconnu

qu'un journal bi-mensuel ne pouvait pas avoir d'efficacité réelle au niveau de l'information. Ils ont convenu aussi que tout effort pour développer la publicité devrait se diriger vers la télévision plutôt que vers l'imprimé, la télévision étant un moyen plus efficace de rejoindre les travailleurs.

A ce sujet, la double expérience des centres de Québec et du Saguenay-Lac St-Jean montre qu'une chronique télévisée atteint du même coup les syndiqués et le grand public, ce qui constitue une supériorité très nette sur le journal.

Par ailleurs, les délégués ont été unanimes à refuser la disparition complète du journal. Il faut à la C.S.N., ont-ils dit, un organe officiel qui soit sa propriété entière.

Le congrès a donc décidé: 1) de faire du TRAVAIL un mensuel consacré principalement à des commentaires sur l'actualité syndicale, économique et politique; 2) de produire, d'abord sur une base expérimentale (pendant treize semaines, en 1961, à compter de février) une chronique syndicale sur plusieurs postes de télévision répartis à travers la province.



Les finances syndicales

A chaque congrès, l'étude des finances (Rapport du trésorier) absorbe énormément d'attention. Au cours de séances à huis clos (il ne s'agit pas de répandre aux quatre vents l'histoire de nos problèmes financiers) comités, commissions et assemblées plénières repassent en gros et en détail les revenus et les dépenses du mouvement.

Dans cette étude attentive, les délégués ont, pour la plupart, deux préoccupations à l'esprit: a) voir à ce que les ressources du mouvement, c'est-à-dire les cotisations des membres, soient sagement utilisées; b) assurer que le mouvement dispose des ressources nécessaires pour faire face à ses obligations, c'est-à-dire pour défendre et promouvoir les intérêts de ses membres.

L'administration

Alors que ces dernières années, c'est surtout la mise sur pied et l'administration du Fonds de défense professionnelle qui avait retenu l'attention, le congrès de cette année se sera préoccupé surtout du budget d'administration générale de la Confédération.

Depuis quelque temps, il a bien fallu le constater, les dépenses du mouvement dépassaient ses revenus. Chaque année, un déficit venait assombrir l'humeur de nos administrateurs.

Or, quand il y a déficit, il faut en chercher les causes. Ou bien le mouvement dépense trop et inutilement, ou bien il n'a pas les revenus nécessaires.

Le Congrès est vite tombé d'accord pour reconnaître qu'aucune des dépenses du mouvement n'était inutile. L'argent, à la C.S.N., passe en entier aux services: organisation, négociation, arbitrage, éducation, publicité, etc. Loin de vouloir réduire ces services, les délégués en demandaient tous davantage. Ils voulaient tous des organisateurs plus nombreux, des négociateurs plus nombreux qui puissent aider plus de syndicats, etc. Ils se sont rendu compte, très clairement, que le mouvement fournissait tout l'effort possible avec le personnel dont il dispose. Réduire le budget, cela aurait signifié congédier du personnel, un personnel qui est déjà insuffisant.

Les per capita augmentés de 15 cents - Les syndicats non fédérés - Un budget qui balance

Par ailleurs, il est impossible pour un mouvement d'accumuler les déficits. Cela équivaudrait à saper sa force, à menacer son existence même. Il fallait donc ajuster les revenus de la C.S.N. à ses besoins urgents. A cette fin, il a été décidé d'ajouter aux per capita mensuels la somme de quinze cents. En pratique, cela signifie qu'à chaque mois, quinze cents de plus seront prélevés pour l'organisation centrale, à même la cotisation versée par chaque membre.

Ainsi, la C.S.N. pourra maintenir son crédit et sa réputation tout en continuant de servir les

travailleurs plus efficacement que jamais.

Les syndicats non fédérés

Une autre décision importante a été prise relativement aux syndicats qui, pour une raison ou une autre, ne font partie d'aucune fédération. Voici le texte de la résolution adoptée:

Qu'un syndicat non affilié à une fédération professionnelle paie à la C.T.C.C., en sus des per capita réguliers, un per capita supplémentaire qui sera fixé par le Bureau Confédéral.

Dans la fixation du per capita supplémentaire, le Bureau tiendra compte de l'ensemble des per capita payés par les syndicats fédérés et la valeur des services que la C.T.C.C. sera appelée à rendre aux syndicats visés par la présente résolution.

Si les services professionnels à un syndicat non fédéré sont rendus par un conseil central, un conseil de métier ou une autre organisation affiliée, le Bureau Confédéral pourra retourner à l'organisme qui rendra lesdits services une partie ou la totalité du per capita supplémentaire versé à la C.T.C.C. par ce syndicat.

Décisions sur l'éducation

En matière d'éducation, voici, dans le style télégraphique des rapports du congrès, les principales décisions prises. Les paragraphes suivants sont extraits du rapport de la Commission qui avait débattu les questions avant qu'elles n'aboutissent devant l'assemblée plénière.

PERMANENTS — Que les responsables du Service d'Éducation de la C.T.C.C., en collaboration avec le Service d'Organisation de la C.T.C.C. et des comités d'éducation de tous les conseils centraux, préparent un programme pour les écoles d'action ouvrières dans les centres, portant exclusivement sur la formation des officiers et des délégués de département.

COLLEGE DU TRAVAIL — La Commission recommande l'adoption de la recommandation du Comité, qui se lit comme suit: Votre comité recommande aux divers corps affiliés de prendre les dispositions nécessaires pour envoyer leurs permanents à la prochaine session du Collège du Travail.

JOURS DE LA SOLIDARITE — La Commission recommande l'adoption de la recommandation du Comité qui se lit comme suit: Que chaque centre organise une journée de solidarité qui donnera un regain de vie syndicale en permettant aux travailleurs de retrouver le sens de leur présence dans la société; en ajoutant que l'organisation de ces "jours de solidarité" se fasse en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C.

ENQUETE — La Commission recommande que cette résolution se lise comme suit: Que la C.T.C.C. présente un mémoire au gouvernement provincial demandant l'institution le plus tôt possible d'une Commission Royale d'Enquête sur l'Éducation et que demande soit faite aux autorités compétentes de créer un service qui s'occupera spécialement de l'instruction des adultes.



Le congrès en plein travail. Un délégué, invisible sur notre photo, a la parole. Il dit des choses importantes et intéressantes, à en juger par l'attention dont il est l'objet à la tribune: l'aumônier général prend des notes (à moins qu'il ne mette la dernière main à son allocution), le président de la séance, Adrien Plourde, ainsi que les confrères Marchand, Mathieu et Maurice Dussault, secrétaire du congrès, boivent ses paroles...

Une résolution sur l'unité syndicale

Le débat sur l'unité syndicale et l'affiliation de notre mouvement au Congrès du Travail du Canada a été moins long cette année que les années précédentes. Est-ce un bon ou un mauvais signe? Les délégués présents hésitent à répondre à cette question, même si des commentateurs du C.T.C.C. (voir un article de M. Pérusse dans Points de Vue) se sont empressés d'y voir un mauvais signe. Cet empressement marque-t-il un désir de voir se consommer un échec? On pourrait le croire.

Mais pour les témoins du débat, ce qui ressort à l'évidence,

Le congrès décide de continuer les pourparlers tout en insistant sur le statut d'union nationale

c'est l'inquiétude manifestée par les plus chauds partisans de l'affiliation, devant certaines difficultés soulevées par les négociateurs du C.T.C.C.

Dès le début de ces pourparlers, on s'en souviendra, la C.T.C.C. avait exprimé le désir d'être affiliée avec le statut d'union nationale, c'est-à-dire avec ses cadres tels qu'ils sont, les mêmes juridictions de fait (toutes nos fédérations déjà établies) et les mêmes juridictions de droit (li-

berté de recruter des travailleurs non-syndiqués dans les différents secteurs industriels).

En d'autres termes, il s'agissait d'affiliation (la C.T.C.C. gardant son intégrité) et non pas de fusion (absorption des groupes affiliés dans les unions déjà existantes du C.T.C.C.).

Difficultés

Or, dans le rapport produit devant le congrès par le comité d'unité syndicale, il est rapporté que:

"Le C.T.C.C. n'aurait pas d'objection à accorder à la C.T.C.C. le statut d'union nationale, mais pourvu que ses affiliés aient le droit de négocier avec nos fédérations et nos syndicats en vue de les fusionner. Si la C.T.C.C. — aujourd'hui la C.S.N. — accepte cette condition, il n'y a aucun doute qu'elle n'a plus, strictement parlant, le statut d'union nationale au sens de la Constitution du C.T.C.C."

C'est ce paragraphe du rapport, appuyé sur la correspondance entre le C.T.C. et la C.T.C.C., au cours de ces dernières années, qui a suscité de l'inquiétude dans notre congrès.

Inquiétude, cependant, n'est pas panique. Le congrès a voté unanimement pour la poursuite des pourparlers. Mais le texte de la résolution fait écho à cette inquiétude en précisant:

"Que le Congrès demande au comité d'unité syndicale de continuer ses efforts et ses démarches afin d'en arriver à l'unité syndicale au Canada, mais en sauvegardant l'intégrité de la C.S.N. par le statut d'union nationale."



L'activité d'un congrès n'est pas concentrée tout entière dans la salle des délibérations; il y a aussi les caucus plus ou moins privés et les échanges de vues entre les séances. Ci-haut, un groupe de délégués discutent une question (serait-ce le recrutement de nouveaux membres?) devant les étalages qui garnissaient les abords de la salle.

La Constitution amendée

Il ne s'agit pas cette fois de la Constitution canadienne, qu'on parle beaucoup d'amender (et de rapatrier) ces jours-ci, mais de la constitution de notre mouvement. Le congrès de 1960 a passé plusieurs amendements. Les principaux touchent la représentation des corps affiliés au Bureau confédéral de la C.S.N. (autorité suprême entre les congrès) et sont formulés comme suit:

Directeurs additionnels

Chaque fédération professionnelle, chaque conseil central et chaque secteur professionnel reconnu a droit à un directeur au Bureau confédéral. Si un de ces organismes affiliés a plus de 5,000 membres, il aura droit à un directeur additionnel et ainsi en sera-t-il pour chaque tranche de 500 membres en sus du premier 5,000.

Pour fins de représentation au Bureau confédéral, on utilisera

les effectifs les plus récents qui ont servi de base à l'émission des lettres de créance au congrès.

Si, entre deux congrès, une organisation obtient le droit d'être représentée au Bureau confédéral, le Bureau déterminera temporairement quels effectifs serviront de base de représentation.

Vice-présidents et régions

Parmi les vice-présidents élus

par le Congrès, le Bureau confédéral pourra désigner des vice-présidents exécutifs qui auront une responsabilité particulière dans la région qui leur sera assignée.

Secteurs professionnels

Le Bureau confédéral aura pleins pouvoirs pour décider quels syndicats doivent être compris dans un secteur professionnel — adopté.

Les délégués, au congrès de la C.S.N., des syndicats appartenant à un secteur professionnel reconnu, se réunissent, au début du congrès, pour élire leur(s) représentant(s) au Bureau confédéral et pour désigner les syndicats qui nommeront les trois délégués du secteur au congrès suivant — adopté.

Les délégués des syndicats d'un secteur professionnel peuvent adopter des règlements pour la conduite des affaires du secteur mais ces règlements, avant d'entrer en vigueur, doivent être approuvés par le Bureau confédéral — adopté.

Aumônier

L'aumônier de la C.S.N. est désigné par les autorités religieuses compétentes. Il relève, dans l'exercice de ses fonctions, de l'autorité ecclésiastique dont il tient sa nomination.

L'aumônier est auprès de la C.S.N. un conseiller dont le rôle est de favoriser l'application des principes chrétiens dans l'action syndicale. Il lui appartient aussi de veiller à la formation morale et spirituelle des syndiqués.

L'aumônier a le droit d'assister au congrès, au bureau confédéral, à l'Exécutif et aux différents comités et commissions. Il peut toujours prendre part aux délibérations mais ne vote pas.

Cette quinzaine, il faut savoir:

Qu'à Halifax, lors du Congrès de la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes, il a été adopté un plan destiné à susciter l'intérêt de la population envers un programme de bourses d'étude. La Fédération réclamera 10,000 bourses de \$600, auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

Qu'à Ottawa, le bureau de la statistique du gouvernement fédéral souligne dans son rapport que la production des usines canadiennes a diminué en juillet, et que la cadence à laquelle sont passées les commandes ne laisse guère prévoir une amélioration.

Qu'à Stamboul, le logement, la famille et l'éducation ont été les principaux sujets qui ont retenu l'attention de 348 femmes représentant 34 nations lors de la conférence-triennale de l'International American Council of Women.

Que le 13e congrès général de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec se tiendra à Montréal en novembre et groupera 2,000 délégués. Le thème de ces journées d'étude est: "Le commissaire d'école dans la société."

Qu'en Nouvelle-Orléans, 2,000 noirs, hommes, femmes et enfants, ont manifesté pour la défense de leurs droits. Cette marche constitue la plus vaste manifestation contre la ségrégation raciale dans toute l'histoire de la Nouvelle-Orléans.

Que les membres de la Gendarmerie royale du Canada ont obtenu des augmentations de salaires allant de \$60.00 à \$1,500 par année pour tous les grades et sont rétroactives au premier septembre 1960.

Que plus de 25,000 travailleurs et travailleuses du Québec, de l'Ontario, et du Nouveau-Brunswick ont participé à la Semaine nationale des jeunes travailleurs organisé par la J.O.C.

Que selon un rapport préparé par le comité du commerce étranger de l'Association des administrateurs de ports américains, le contrôle soviétique du commerce mondial pourrait entraîner le monde libre vers une banqueroute.

Que selon le cardinal secrétaire d'Etat Tardini dans une lettre adressée au nom du Pape et lue aux Semaines Sociales de Trois-Rivières: "Un des points fondamentaux de l'enseignement de l'Eglise c'est le principe de la liberté syndicale que l'on oppose à bon droit à la volonté arbitraire de l'Etat."

Qu'à Ottawa, il a été dévoilé les conclusions d'une enquête effectuée sur l'industrie du charbon au Canada. Il est suggéré au gouvernement fédéral de verser une double subvention pour aider à la fois cette industrie et les familles qui comptent sur elle pour vivre.

Qu'au Lac Carol, dans le Labrador, 900 ouvriers se sont mis en grève pour protester contre l'importation à ce lac d'ouvriers non syndiqués.

Qu'au Congrès de la C.S.N. le ministre provincial du Travail a déclaré que des mesures énergiques sont prises pour que les demandes présentées à la Commission des relations ouvrières soient entendues et décidées dans le plus bref délai possible.

Qu'à Londres, des centaines de locataires ont protesté dans les rues de St. Pancras, furieux par suite de la majoration des loyers dans les immeubles des ensembles domiciliaires exploités par la municipalité.

Que du Luxembourg, on apprend que la production d'acier de la Communauté des Six battra tous les records cette année en dépassant de plus de 15% celle de 1959.

Qu'à Washington, l'Association internationale de développement, nouvelle institution mondiale destinée à financer l'expansion économique des pays sous-développés a été officiellement créée.

Que l'industrie canadienne du papier journal continue d'afficher d'excellents résultats. Sa production a augmenté de 5% au mois d'août.

Qu'au bénéfice de quelque 700 entrepreneurs généraux, spécialisés, manufacturiers et fournisseurs de 17 régions de la province, le ministre des Travaux publics met à la disposition des intéressés les plans et devis de tous les travaux en cours ou rendus au stade de la demande de soumissions publiques.

Que selon le R. P. Cousineau l'organisation de syndicats de cadres est actuellement un de nos plus grands besoins.

Qu'en Grande-Bretagne, le parti travailliste ne fera plus de la nationalisation un objectif premier de son action.

Que le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal revendique pour ses membres une augmentation générale de salaire de 15%.

Qu'un premier pas vers l'obtention d'un code du Travail a été posé par le ministre du Travail, M. Hamel. Il a chargé un employé de son département de faire une étude comparative des législations ouvrières des dix provinces du Canada.

Que le 13e Congrès de l'Association canadienne des consommateurs, groupant exclusivement des femmes, s'est formellement prononcé contre les primes distribuées dans les boîtes de savon ou d'aliments.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à :

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — SHERBROOKE — OTTAWA



Prendre la parole dans un congrès de 500 délégués, c'est très intimidant, du moins les premiers jours. Mais à mesure que la semaine avance, le congrès se "dégèle" et des délégués de plus en plus nombreux apprivoisent les micros. Ci-haut, c'est Jean-Paul Lefebvre (occupé à faire une intervention quand notre photographie s'est présentée) qui discute du nouveau nom à donner au mouvement. Orateurs par métier et par fonction, les responsables de l'éducation ignorent la timidité.

Pour de meilleures élections

Le congrès a adopté une résolution sur la loi électorale, résolution qui n'a pas besoin de commentaire. Il suffit d'en lire les considérants et les suggestions pour comprendre que les organisations syndicales en ont assez des procédés électoraux dont nous avons eu trop d'exemples. Sans doute cette résolution sera-t-elle incorporée au prochain mémoire de la C.S.N. au gouvernement provincial.

POLITIQUE

ATTENDU QUE: il est de commune renommée que les partis politiques disposent d'une caisse électorale, qui sert à défrayer le coût de leur organisation et en particulier des campagnes électorales du parti;

ATTENDU QUE: cette caisse est formée de dons venant de particuliers, d'entrepreneurs, de

compagnies et autres qui ont sans aucun doute un intérêt à agir ainsi et qui comptent être payés de retour en faveurs politiques;

ATTENDU QUE: les dépenses des partis politiques, en périodes électorales atteignent des sommes fantastiques et que la débauche de publicité tend à créer en faveur de l'un ou l'autre parti un climat de foule et d'assaut psychologique contraire à l'exercice des vertus démocratiques et ressemblant de très près aux méthodes utilisées par les pays totalitaires;

CONSIDÉRANT que le gouvernement au pouvoir se propose de modifier la loi électorale, **IL EST PROPOSÉ**

que la loi électorale soit modifiée particulièrement en fonction des points suivants:

- qu'à l'avenir les dépenses électorales de base soient payées par le gouvernement qui en fixerait la somme en tenant compte de l'étendue d'un comité et du nombre d'électeurs;
- que toute contribution à la caisse d'un parti politique soit publique.
- que tout candidat, élu ou défait, soit tenu de produire un rapport complet de ses dépenses électorales dans un délai défini.

Le Congrès a adopté cette résolution et a ajouté:

"Que la C.T.C.C. appuie la campagne lancée par les Ligues du Sacré-Coeur en vue d'assainir nos moeurs électorales."

LE TRAVAIL

Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 LE TRAVAIL

Au prix comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

Un congrès spécial l'an prochain

Elections régulières

Un assez long débat a marqué la dernière journée du congrès, quand est venue sur le tapis la question de tenir l'an prochain un congrès spécial de la C.S.N.

On sait que l'an dernier, au congrès de Québec, l'assemblée avait modifié la constitution pour espacer à tous les deux ans seulement les congrès de la C.S.N., qui avaient été annuels jusqu'à cette année. Normalement, le prochain congrès ne serait donc tenu qu'en 1962.

Besoins urgents

Par ailleurs, plusieurs questions capitales pour la vie du mouvement attendent des décisions que seul peut prendre le congrès de la C.S.N. La première de ces questions capitales, c'est la réforme des structures et la révision de la constitution à cet effet. Il s'agit de moderniser les cadres de notre mouvement, de les adapter aux circonstances actuelles afin d'augmenter l'efficacité de la C.S.N. et de ses services.

Malheureusement, les congrès réguliers, avec les longs feuillets de résolutions, l'étude du budget, etc., ne laissent pas le temps aux délégués, même s'ils disposent d'une semaine entière, de s'attaquer à ces problèmes fondamentaux qui exigeraient de longues séances pour une étude attentive et complète.

Congrès spécial

C'est pourquoi le dernier congrès a étudié une résolution préconisant la tenue, au cours de l'année prochaine, d'un congrès spécial tout entier consacré aux structures et à la constitution.

Etant donné que le budget de la C.T.C.C. et le programme d'action de tous les services ont été fixés cette année pour deux ans, le congrès spécial n'aurait à son programme que ces deux problèmes, intimement rattachés l'un à l'autre, et pourrait espérer en voir le bout.

Un amendement

Ce n'était pas là, toutefois, le point de vue unanime des délégués. Un groupe ayant présenté un amendement, l'assemblée discuta les mérites respectifs d'un congrès régulier, où la plus large part serait faite aux problèmes mentionnés, et d'un congrès spécial.

Après un long échange de vues, c'est un sous-amendement qui devait rallier la majorité des délégués. Aux termes de ce sous-amendement, le congrès en sera un spécial, uniquement préoccupé de structures et de constitution, mais au cours duquel des élections régulières seront tenues, tout comme s'il s'agissait d'un congrès ordinaire.

LE PRÉSIDENT VU PAR BERTHIO



Au cours du débat sur l'appellation nouvelle du mouvement, plus de douze noms ont été suggérés ou mentionnés. Cela faisait un bon paquet d'initiales au milieu duquel, heureusement, les délégués ne se sont pas laissés enterrer! Voici comment notre caricaturiste Berthio imaginait le président général, présidant le débat. Berthio n'était pas présent au congrès, mais il lisait les journaux...

FEDERAL POLITICS

by Paul NOGARET

The Voice Of Unionism

Unionism is being widely discussed these days. At a recent meeting held in Three Rivers the organization known as The Social Week of Canada (Les Semaines Sociales) held a discussion on unionism and professional organization.

It is a certainty that unionism occupies an important place in our society. It is a real and concrete presence and its economic force is widely recognized.

Nevertheless, it appears more difficult to evaluate the direction of its action and the enormous power of its influence.

In our parliamentary system all parties are represented, The Conservatives, who hold the power possesses a crushing majority.

They count among their numbers some sincere individuals and a contingent of nullities in particular among the Quebec deputation.

They are guiding the government for three years and I do not remember when one of them, whether in the House of Commons or on the outside ever said anything sensible about unionism or took sides, without forethought for the workers.

I do not have any figures on hand but it seems to me that the Conservative Party has among its members some authentic union members.

But I make an exception in the case of the Minister of Labour who possesses union experience. Being a member of the Cabinet he is on the leeward side of the government, when dealing with union matters.

It is only after repeated demands of labor organizations and in cases of extreme urgency that the Prime Minister decided to call a three-way meeting of labor, government and management to deal with the disgraceful unemployment crisis.

The gesture of the Prime Minister would have been more appreciated had he done this much sooner. It is difficult at the present time to judge the sincerity of the government and we will have to wait to see what they intend doing after they have received the findings of the three-way conference.

The Liberals and the Social Democrats who form the Opposition in parliament are in a position to offer suggestions but are unable to attack directly.

The former Minister of Transport in the Liberal Cabinet, Mr. Chevrier, showed a favorable attitude towards the labor class, but I doubt very much if he would maintain this attitude if his party was in power.

The two great traditional parties, one of which the Conservatives accept the labor unions in a certain manner, while the Liberals accept them in a more open manner without being classed as pro-labor.

There is a third party, the Social Democrats, who are openly pro-union, but lack sufficient representation in parliament.

And of the seventy-five deputies in Quebec the union man cannot count on one of them. And the Social Democratic Party has not one French speaking member among its ranks. This means that the French Canadian

labor class has no representation in parliament, to defend their cause.

As long as this situation exists we cannot claim that labor has a fair share of representation in our parliamentary system.

I recall a memorandum presented to the Federal Government last November, in which, as usual the Prime Minister showed great interest but without committing himself or making any promises.

The C.C.C.L. union at that time called upon the government to put the brakes on foreign imports which were gradually crushing the life of our economy.

The union brief at the time also called for an investigation into the activity and financial structure of the Bell Telephone Company.

The government did not answer this demand by the union, but agreed to set up a council to study the economic ills of our country.

What should be the conclusion to all this? There is no need for being pessimistic as the labor unions are undergoing a period of consolidation.

Unionism has a great future and its field of action is very wide and unexplored.

But it still has a goal to reach, that of obtaining full and just rights in our present-day society.

THE C.C.C.L. IS GIVEN A NEW TITLE

WELCOME TO THE NEW C.N.T.U.

A majority vote unanimously recognized the movement for a new name for the union.

The 29th of September, 1960, will go down in the history of our labor movement as an important date to be remembered.

For this was the day upon which the 39th annual convention of the C.C.C.L. union held in Montreal decided to effect a change in the union's title which had been widely known since 1921, the year our union was founded.

But the problem of a change in name was secondary in comparison to the pressing problems of the workers.

But it remains true, nevertheless that the abandoning of a name which has been known for over 39 years constitutes an important event in the life of a labor union.

Why The Change ?

This is the first question which is asked. And the answer is as simple as the question. A name

easy to translate and which signifies something.

And when something is due for a change, it is normal that the name also be changed. Therefore, it is clear that our union confederation has undergone many changes in the past thirty-nine years.

In the beginning it was a vigorous confessional movement. The majority of its affiliated corps stipulated in their constitutions that only Roman Catholics could become members of the union.

But gradually, the confessional character of the movement underwent many changes. Today, our union not only welcomes workers of good faith who are willing to accept our principles, but also this is found in our affiliated corps who have modified their titles during recent years to keep abreast with changing times.

The new name was not exactly invented by the conventionists. In fact many local unions have long been known as "National Syndicates" and, therefore, the delegates attending the congress believed that "Confederation of National Trade Unions" (CNTU) would be a more suitable title for our union in 1960.

No doubt this is why the new title for the union was well received by a majority on the first ballot.

And to prove how popular the new name was received another vote gave unanimous approval to the proposed change in title.

As once remarked, a name is like a flag, and a flag is not adopted by 51 percent majority. And the naming of this child was a step in the direction of greater success in the future.

The C.C.C.L. has passed! Long live the new CNTU.

UNION ACTIVITY IN SHAWINIGAN

CHEMICAL PRODUCTS WORKERS IN PROCESS OF REORGANIZING

Labor delegates attending the 39th annual convention of the C.C.C.L. union in Montreal, and now to be known as the Confederation of National Trade Unions (CNTU) announced a program of reorganization which they are now working on.

The plan will be a general and complete reorganization of their union section. During a meeting of the union held in preparation for the union's annual convention it was decided to create an executive of three members of which Jean-Robert Ouellette of Montreal will act as president with two other representatives from Shawinigan Messrs Guy Thibaudeau and Henri Paul Huard assisting as vice president and secretary treasurer respectively.

The reorganizing of the union was made necessary by the disappearance of the National Federation of Chemical Products in 1957 when an attempt was made to break away from the C.C.C.L. union.

But this move proved an utter failure when all the local unions decided to remain faithful to the C.C.C.L. with the changing and adoption of new structures to take the place of the ones in the late federation.

And this year the convention delegates were unanimous in their decision to form a new intervening corps between their local unions and the new CNTU.

But later this meeting did not want to deal right away with the form of the newly created union.

They asked the new executive to furnish them with a report on the different advantages of the new form such as a professional federation, the union section, etc.

For the present the delegates from the different local unions will be represented at the meetings according to proportional representation, as practiced in the CNTU.

The directors of the union must also study the problem of recruitment (only a minority of chemical product workers are organized in the province) they have to work on the co-ordination of union action during negotiations, and prepare a budget for the new group.

The delegates underlined in a particular manner the evaluation of job rates in the chemical industry.

The industry comprises several specialized sections such as chemical products to be used for industrial purposes, explosives, linoleum etc. and the evaluation of job rates in these particular sections present serious difficulties.

Great activity is visualized for the future in the chemical products industry due to the complete reorganization which is now underway.

HYDRO WORKERS IN ONTARIO SUFFER SHOCKING CONDITIONS

An Ontario Hydro-Electric Power Company policy "makes economic serfs of loggers" at a Northwestern Ontario power project site, union spokesmen charged in Toronto last week.

Ken Bryden, CCF Member of Parliament for Toronto-Woodbine, and officials of the Lumber and Sawmill Workers Union spotlighted the plight of more than 100 slashers engaged in clearing bush for the Little Long Rapids dam site 40 miles north of Kapuskasing.

They charged that the loggers taken on as "independent contractors" were grossly underpaid and living in primitive conditions — a muddy hole as a water supply, no tent flooring, no proper facilities for washing or cooking.

Bryden, who made a personal tour of camps, said the "independent contractors" status granted the loggers was a maneuver to deprive them of normal union protection.

"The men may be called 'independent contractors,' he said, 'but they are really ordinary working men who simply do not have the capital to build proper camp sites.

The union officials say the work on this project is simply piecemeal and should be covered by a collective labor agreement.

In answer to this strong condemnation of conditions by union officials, Hydro and the Ontario Department of Health dispatched a team to inspect the camps, then announced an incentive pay program expected to boost wage levels about \$15.00 a month for each slasher.

And the union indicated that if the Hydro Commission failed to reverse its stand on independent contracting of the work, the union might take strike action at other Ontario Hydro projects.

OAKVILLE LABOR CALLS FOR ACTION ON JOBS

The Oakville and District Labor Council has warned that the Federal Government's expanded winter works program could not meet the unemployment problem in this area.

"We've had more laid off in the past two weeks than any such works scheme could possibly absorb," commented Edmond Bruce, President of the Labor Council.

Delegates, who reported 1,500 union members laid off their jobs in September, supported a resolution prepared for submission to the Ontario Federation of Labor Convention in November. It called on the Ontario Federation of Labor for a new effort to force government action on unemployment.

ELECTIONS END WEEK-LONG CONVENTION

Convention Delegates Re-elect Roger Mathieu As President

Over 500 delegates were in attendance during the 39th annual convention of the C.C.C.L. union held in the Sheraton - Mount Royal Hotel in Montreal — Delegates voted to change official title of union to Confederation of National Trade Unions (CNTU). — Change of title was approved by Quebec Episcopate — Cardinal Léger stresses dangers of Socialism in address to convention delegates — Plans for action on a national scale revealed at convention.

Delegates attending the 39th annual convention of the C.C.C.L. Union held in the Sheraton-Mount Royal Hotel in Montreal last week approved by a 3 to 1 majority a resolution to change the official title of the Canadian and Catholic Confederation of Labor (CCCL) to the Confederation of National Trade Unions (CNTU), a new name that will give it an opportunity to extend beyond Quebec into the other provinces.

The fight for a new name, initiated ten years ago, gathered momentum four years ago when its advocates told leaders that if they wanted their union to expand they would have to discard its purely confessional character.

They reasoned conditions that gave rise to Quebec's National Catholic Syndicates movement when it was proposed by the late Cardinal Begin, of Quebec City, at the turn of the century had changed considerably.

The present situation, they said, was untenable. Delegates who were reluctant to depart from the 40-year-old nomenclature tried to have the word "Catholic" changed to "Christian" but when the final showdown came, neither appeared in the name.

Those favoring the change see it as the beginning of a new era in Canadian labor history, in which the CNTU will expand beyond the traditional Quebec limits and gradually move into parts of Ontario, New Brunswick and eventually it is hoped, into other provinces.

The change which was not opposed by the Church hierarchy will produce other beneficial effects its sponsors believe.

It will give the movement a truly Canadian character and eliminate the Quebec nationalistic implications that were often attributed to it.

The CNTU considers itself a Canadian national union somewhat similar to the Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers (CLC).

It negotiates for workers in sixteen important industries and in some of them has the most important collective labor agreements in Canada notably in aluminum and asbestos.

UNION URGES USE OF CANADIAN SHIPS

The several hundreds of delegates attending the union's convention approved a resolution to present a brief to the Federal Government asking it to renounce the British Commonwealth Merchant Marine agreement when it comes up for renewal next year. Due notice of any proposed change must be given before December 10.

The agreement permits Commonwealth ships to trade in coastal waters. This enables a British flag ship to pick up car-

go in one Canadian port and unload it in another.

"This action is necessary for survival of Canada's shipping industry which has currently reached a low ebb in employment", said S. Ted Payne who negotiates for the union's shipyard workers.

Mr. Payne explained how any change in present coastal shipping rules must come about through a change in the Commonwealth Merchant Marine agreement, renewable every five years. Mr. Payne mentioned that Federal Transport Minister George Hees had already discussed consideration of a plan to subsidize the destruction of old ships. This would also help the industry.

The Federal Government has hinted it would bring down legislation aimed at remedying the situation at the next parliamentary session. The resolution passed without debate.



ROGER MATHIEU

A PROMISE BY LABOR MINISTER HAMEL

Quebec's Labor Minister, Rene Hamel, told the delegates attending the 39th annual convention of the union that the Quebec Labor Relations Board will dispose of cases involving union recognition with the "least possible delay".

Mr. Hamel sits in the Quebec Legislature for St. Maurice, which includes Shawinigan, the area where an important segment of the union's membership is concentrated.

He assured that the Provincial Government will carry out its promises regarding unemployment about which it will do something soon.

Earlier, Roger Mathieu took the Federal Government to task for permitting the Unemployment Insurance Fund to reach its present low level.

"In this matter", said Mr. Mathieu, we have begun to understand what the election promise of Prime Minister Diefenbaker meant "For him there was no question of suppressing unemployment or taking means

of eliminating it. It was only a question of financially assisting the unemployed workers".

As a remedy, Mr. Mathieu suggested the creation of an economic council composed of some 200 experts representing various levels of government, labor management and consumer groups.

Each member would study and follow up various aspects of the nation's economy".

Earlier in the week, Mr. Mathieu said in his report to the convention that the creation of such a council in Canada was necessary because an economy "left to the uncertainties of private interests and fantasies continuously engenders unemployment except in exceptional periods of great need or extraordinary prosperity".

S. Ted Payne was critical of a statement made by Prime Minister Diefenbaker in which he was quoted as saying "As long as I'm Prime Minister of Canada, deficit or surplus, no man nor woman would suffer because of unemployment".

Mr. Payne said that such statements were not compatible with existing conditions because the government had permitted commerce to be a "one-way street" for some profiteering organizations.

CLAIMS WORKING GIRLS EXPLOITED

Miss Jeanne Duval, a vice-president of the union, in addressing the convention delegates, urged the organization to launch a vigorous campaign for better working conditions for women. Miss Duval emphasized the women are too often called to work for smaller wages than men in the same jobs.

"Too many women are disregarded by union organizers and too many were not interested in unions and on top of this most employers have little appreciation for the factory girl workers", said Miss Duval.

Miss Duval continued by declaring that it was common knowledge to labor leaders that women workers were being exploited and figures released by the Dominion Bureau of Statistics showed that the average pay of women in industry is \$39.29 a week, or 90 cents an hour, compared with \$70.67 a week or \$1.76 an hour for men workers.

Miss Duval urged the convention delegates to ask the provincial government to pass legislation which would make it illegal to hire girls under 14 to work in match, biscuit, laundry, cartridge, shoemaking or metal or wood preparing plants.

She said that if the government did not set up some kind of regulations soon, Quebec youngsters will have the lowest educational standards in the whole of Canada.

It was revealed at the closing session of the convention on Saturday that talks leading to

NEWS & VIEWS

From Canada & Abroad

PASTE THIS IN YOUR HAT!

The United States and Canada were the only economically developed countries in the world to report "unduly high" levels of unemployment last June, Director General David A. Morse, of the International Labor Organization, has reported at Geneva, Switzerland.

A world-wide survey, Mr. Morse said, showed unemployment in most countries was less than two percent in June.

The rate in the United States and Canada was much higher than in those other countries.

LOCAL AT CANADIAN VICKERS WILL HOLD ELECTIONS

This column has been asked to publish the following news item of interest to all union members at Canadian Vickers Limited.

The National Union of Vickers Employees CNTU will hold election of union officers on Monday and Tuesday, October 17 and 18, in the union hall.

Union members may register their vote on these two days from four in the afternoon until 8.15 in the evening.

Members are asked to keep these two dates in mind and to cast their votes during the specified hours. A heavy vote is indicated judging from results in previous elections. S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation and union technical councillor, will act as president of the election while A. Labrie will act as election secretary.

OF INTEREST TO OUR READERS

Changes in Provincial Workmen's Compensation Acts have been enacted during the last few months, which brought about significant improvements in several of the Provincial Acts. In Quebec, the scale of benefits have been increased as follows (former scale in brackets):

Funeral expenses	\$400.00 (200)
Widow's pension	\$ 75.00 per month (55)
Dependent child's pension	\$ 25.00 per month (20)
Orphan child's pension	\$ 35.00 per month (30)

The new scale is made retroactive to cover accidents in previous years. The maximum earnings on which compensation is based were increased from \$4,000 to \$5,000.

In Saskatchewan, the monthly pension for widows has been raised from \$75.00 a month to \$100.00 a month until the age of 70. The lump sum paid to a widow on remarriage is raised from \$1,800 to \$2,000.

LABOR MINISTER URGES MANAGEMENT TO AVOID DISCRIMINATION

Labor Minister Michael Starr last week urged 1,000 Kiwanis members in Windsor, Ontario, to go beyond the requirements of the law of labor discrimination and avoid a "fantastic waste of manpower."

The Minister addressed a session of the 43rd annual meeting of the Ontario-Quebec-Maritime division of Kiwanis International.

"No law can eliminate the prejudice which is at the root of discrimination," he said. "This can only be done by education. We are trying as far as we can to dispel the myths which have created so much misery and frustration for so many people in the past."

Mr. Starr bitterly opposed discrimination against women, handicapped and older workers.

"It may surprise you to know that some workers are considered old at 45. This situation leads to a fantastic waste of manpower entirely aside from the hardship it brings to the individual. Some women are considered old at 35."

UNION SHOP BAN HIT BY CHURCHES

The National Council of Churches representing 39,000,000 members of Protestant and Greek Orthodox churches renewed its stand in opposition to legislation outlawing the union shop.

The position was set forth in a statement adopted by the Council's general board, the policy-making arm of the organization.

UNION TO SEEK 32-HOUR WORK WEEK

David J. McDonald has formally opened the United Steelworkers campaign for a short work week as its next major goal in steel industry bargaining.

The union president said the Steelworkers will bring up a proposal to shorten the standard steel work week in four days and 32 hours from the present five days and 40 hours in the human relations research committee, a joint union-management group set up under present basic steel labor contracts to study mutual problems.

unity of the Confederation of National Trade Unions with the Canadian Labor Congress have shown a tendency to bog down.

Disclosure that unity talks had had not been progressing smoothly was made apparent through correspondence between the two groups.

Delegates agreed to permit their leaders to follow up the talks with CCL heads with the proviso their union's "integrity be preserved".

The week-long convention was brought to a close Saturday with the election of union off-

icers.

The following officers were elected to guide the union for the coming year: Roger Mathieu was re-elected as General President; Jean Marchand as General Secretary; Jacques Dion as Treasurer; Rene Gosselin, 1st vice-president; S. Ted Payne, 2nd vice-president; Eugene Rancourt, 3rd vice-president; Adrien Plourde, 4th vice-president; Guy Thibaudeau, 5th vice-president; Daniel Lessard, 6th vice-president; Miss Jeanne Duval, 7th vice-president, and Henri Vachon, 8th vice-president.